

**SÉANCE ORDINAIRE
2 MAI 2022**

À une séance ordinaire, des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy, tenue le 2 mai 2022 à 20h00, à la salle du conseil située au sous-sol du 115 route de l'Église, sont présents :

La pro-maire :	Madame Francine Dubé
et les conseillers suivants :	
Poste # 1 vacant	Monsieur Mario Morin,
Madame Nadia Leblond,	Monsieur Vincent Campeau-Gagnon,
	Madame Sabrina Roy.

tous formant quorum et siégeant sous la présidence de la pro-maire.

Josée Chouinard, faisant office de secrétaire d'assemblée, est aussi présente.

11 personnes sont présentes dans la salle.

1. MOT DE BIENVENUE

Le quorum ayant été confirmé, Madame la pro-maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ordinaire ouverte.

**2. RÉSOLUTION POUR NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE
D'ASSEMBLÉE**

R.S. 052-2022 Il est proposé par Vincent Campeau-Gagnon, appuyé par Nadia Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De nommer Madame Josée Chouinard secrétaire pour l'assemblée du 2 mai 2022.

Adoptée

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R.S. 053-2022 Il est proposé par Mario Morin, appuyé par Nadia Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

QUE l'ordre du jour soit accepté en ajoutant les points suivants :

1- TECQ : résolution pour mandater une firme d'ingénieur ; 2- Entretien des aménagements paysagers ; 3- Les Pelouses ML : raclage ; 4- Fin de contrat de la d.g. ; 5- Nomination de la d.g. comme directrice adjointe ; 6- Affichage des procès-verbaux et de l'ordre du jour sur le site internet ; 7- Nomination des personnes au sein du conseil municipal pour passer les entrevues au poste de d.g. et en laissant le point « autres sujets » ouvert.

Adoptée

4. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

R.S. 054-2022 Il est proposé par Nadia Leblond, appuyé par Sabrina Roy et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Que les procès-verbaux des séances du 4, 5 et 7-04-2022 soient acceptés tels que rédigés.

QUE l'on ajoute au procès-verbal du 7 mars, au point 16.2 que la mairesse Julie Gagnon a demandé à la conseillère Nadia Leblond de se retirer des discussions pour le sujet de la demande de l'École des Vieux-Moulins et que cette requête n'a pas été mentionnée audit procès-verbal.

Adoptée

5. COMPTES PAYÉS EN AVRIL

(liste fournie aux membres du conseil)

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des dépenses incompressibles ainsi que des dépenses déjà approuvées et dont le paiement a été effectué durant le mois d'avril 2022 pour un montant de 27 311.47\$ et pour laquelle chaque membre du conseil a reçu copie ;

R.S. 055-2022

Il est proposé par Sabrina Roy, appuyé par Mario Morin et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

QUE le Conseil municipal ratifie le paiement des dépenses effectuées au cours du dernier mois totalisant un montant de 27 311.47\$, incluant la masse salariale des employés et des élus-es.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée Mireille Plourde, greffière-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Mireille Plourde, greff.-trés.

Adoptée

6. COMPTES À PAYER

(liste fournie aux membres du conseil)

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des comptes à payer pour des achats effectués durant le mois d'avril 2022, pour un montant de 14 045.67\$ et dont chaque membre du conseil a reçu copie ;

R.S. 056-2022

Il est proposé par Nadia Leblond, appuyé par Vincent Campeau-Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents:

QUE le Conseil approuve les comptes à payer du mois d'avril 2022 totalisant un montant de 14 045.67\$ et autorise le paiement des déboursés inscrits sur la liste.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée Mireille Plourde, greffière-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Mireille Plourde, greff.-trés.

Adoptée

7. RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Conformément aux dispositions de l'article 6.3 du règlement 03-2007 « Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires », la greffière-trésorière, fonctionnaire désignée, dépose le rapport des dépenses qu'elle a autorisées en avril 2022.

8. SERVICE INCENDIE

Il n'y a rien de spécial à signaler au niveau du service incendie.

9. AVIS DE VACANCES DES POSTES DE MAIRE ET DE CONSEILLER AU SIÈGE # 1

La directrice générale donne avis de vacances des postes de maire et de conseiller au siège # 1. Des élections partielles pour combler les 2 postes seront déclenchées dans les prochaines semaines.

10. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA RIDT / À LA CORPORATION DES HAUTS SOMMETS / À LA VOIRIE ET AU GARAGE RIDT :

R.S. 057-2022 Il est proposé par Sabrina Roy, appuyé par Mario Morin
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De nommer Vincent Campeau-Gagnon comme représentant à la RIDT pour l'année 2022 et Mario Morin comme substitut.

Corporation des Hauts Sommets :

R.S. 058-2022 Il est proposé par Sabrina Roy, appuyé par Mario Morin
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

DE nommer Francine Dubé comme représentante à la Corporation des Hauts Sommets.

Responsable de la voirie et du garage : reporté

Adoptées

11. AFFICHAGE DES OFFRES D'EMPLOI POUR RESPONSABLE DES CHEMINS - POSTE PERMANENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL - POSTE PERMANENT

Les postes de Responsable des chemins (poste permanent) et de directeur général (poste permanent) seront affichés dans le journal Info-Dimanche.

12. BALAYAGE DE RUE : EXCAVATION DUBÉ

R.S. 059-2022 Il est proposé par Sabrina Roy, appuyé par Nadia Leblond

et résolu à l’unanimité des conseillers et conseillères présents :

DE demander à Excavation Dubé d’effectuer le balayage de rue sur les chemins asphaltés de la municipalité et sur le stationnement de l’église, à l’exception de la route sous la responsabilité du MTQ (du 4 coins à la route 291).

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée, Mireille Plourde, greffière-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite.

Mireille Plourde, greff.-trés.

Adoptée

13. DÉPÔT DU NOM DES MEMBRES AYANT SUIVI LA FORMATION DU COMPORTEMENT ÉTHIQUE LE 2 AVRIL 2022

Les membres du conseil suivants ont suivi la formation du comportement éthique le 2 avril 2022 à Rivière-du-Loup : Julie Gagnon, Nadia Leblond, Francine Dubé et Vincent Campeau-Gagnon.

14. RÉOLUTION POUR TRAVAUX DU PAVL / PPA-CE

R.S. 060-2022

Il est proposé par Vincent Campeau-Gagnon, appuyé par Mario Morin et résolu à l’unanimité des conseillers et conseillères présents :

QUE l’on demande une assistance financière à Denis Tardif, député, pour le Programme d’aide à la voirie locale. Les travaux à effectuer sont les suivants :

Rechargement, élargissement et gravelage sur une partie	
du Chemin Principal	± 18 000\$
Rechargement, élargissement et gravelage sur une partie du Rang 9	
	± 20 000\$
Rechargement et gravelage sur la rue du Vieux Chemin	
	± 8 000\$
Rechargement et gravelage sur la Route de l’Église	
	± 13 000\$
Creusage fossés rue Ouellet	
	± 3 000\$
Chemin de la Villégiature : rechargement et gravelage	
	± 7 000\$
Rechargement, gravelage et creuser fossés dans la rue du Lac	
	± <u>8 000\$</u>
TOTAL :	± 77 000\$

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée, Mireille Plourde, greffière-trésorière, certifie que la que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Mireille Plourde, greff.-trés.

Adoptée

15. RÉSOLUTION POUR UN DEUXIÈME SIGNATAIRE AU COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ ET SIGNATURE DE CONTRATS DES NOUVEAUX EMPLOYÉS

ATTENDU les démissions de 2 signataires sur le compte de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy le 4 avril 2022 ;

R.S. 061-2022 Il est proposé par Mario Morin, appuyé par Nadia Leblond
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

QUE Madame Francine Dubé, pro-maire, soit autorisée à signer les chèques sur le compte 52506 de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy ainsi que tous autres documents, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy avec la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Mireille Plourde, déjà signataire au compte.

QUE Madame Francine Dubé, pro-maire, soit autorisée à signer les contrats de travail du directeur(trice) général(e) ainsi que du responsable de la voirie pour et au nom de la municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy.

Adoptées

16. CORPORATION DES HAUTS SOMMETS : PROJET

Projet de la planification à l'expansion : optimiser les ressources municipales

Considérant que la Corporation des Hauts Sommets a entamé en 2022 un travail de restructuration afin de mieux répondre aux besoins de ses membres, et ce, dans l'optique de soutenir un développement pérenne et adapté aux spécificités intrinsèques des municipalités membres de la Corporation des Hauts Sommets ;

Considérant qu'en cette démarche, la Corporation des Hauts Sommets prévoit l'élaboration d'une planification stratégique quinquennale d'ici fin 2022, et considérant que cet outil se doit d'être en corrélation avec les planifications stratégiques de chacune de ses municipalités membres ;

Considérant que les outils municipaux n'ont pu bénéficier d'une mise à jour adéquate, faute de temps et de ressources disponibles ;

Considérant que des questionnements sur l'optimisation des ressources existantes se posent au sein des organisations ;

Considérant que les municipalités doivent pouvoir faire preuve de réactivité face à leurs défis majeurs communs relatifs aux ressources humaines (manque de main d’œuvre, remplacement des départs à la retraite, rétention des employés, embauche de ressources qualifiées) ;

Considérant que la Corporation des Hauts Sommets souhaite ici offrir à ses membres une proposition de projet qui pourrait répondre à ces défis communs ;

Considérant que les objectifs du présent projet résident en trois interventions majeures

- Réaliser une planification stratégique par municipalité
- Réaliser un diagnostic structurel par municipalité
- Mettre en place une politique salariale par municipalité
- Réaliser une étude de faisabilité quant à de possibles partages de ressources humaines
- (échéance : 31 octobre 2022)

Considérant que le tout apporte des solutions concrètes et adaptées aux municipalités membres,

ET Considérant que par la réalisation de ce projet, les municipalités membres ainsi que la Corporation des Hauts Sommets bénéficieront d’un territoire propice à son bon développement par la définition de priorités de développement et par l’optimisation de ses ressources pour sa mise en œuvre ;

R.S. 062-2022

Il est proposé par Nadia Leblond, appuyé par Mario Morin et résolu à l’unanimité des conseillers et conseillères présents :

QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy, par la présente résolution :

- Confirme son intérêt à participer au projet intitulé « De la planification à l’expansion : optimiser les ressources municipales »;
- Désigne la Corporation des Hauts Sommets à agir en qualité de porteur de projet dûment autorisé;
- Autorise le dépôt dudit projet auprès des bailleurs de fonds désignés, à savoir :
 - Le ministère des affaires municipales et de l’habitation dans le cadre du fonds région et ruralités, volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la Coopération intermunicipale, Axe coopération Intermunicipale partie 1 (études et diagnostiques)

- La MRC de Témiscouata, délégataire désigné pour la gestion de l'enveloppe Axe vitalisation du Fonds région et ruralité, volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la Coopération intermunicipale.

Adoptée

17. DOCUMENTS REMIS AUX MEMBRES DU CONSEIL

Projets de résolutions ; divers.

18. RAPPORT M.R.C.

Sabrina Roy, représentante pour la municipalité à la MRC de Témiscouata, nous fait rapport des activités de la MRC pour le mois dernier.

19. AUTRES SUJETS :

19.1 TECQ : RÉOLUTION POUR MANDATER UNE FIRME D'INGÉNIEUR

ATTENDU les travaux prévus en 2022 au programme de la Taxe d'Essence et la Contribution du Québec (TECQ) pour un montant de 291 869\$;

R.S. 063-2022 Il est proposé par Sabrina Roy, appuyé par Vincent Campeau-Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy mandate une firme d'ingénieur, Actuel Conseil, afin de préparer les plans et devis pour effectuer les travaux prévus à la 3^e version de la programmation de la TECQ adoptée le 15 novembre 2021, dans tous les chemins de la municipalité.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée, Mireille Plourde, greffière-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite.

Mireille Plourde, greff.-trés.

Adoptée

19.2 ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy a besoin d'une personne pour effectuer l'entretien des aménagements paysagers pendant la période estivale ;

ATTENDU QUE l'entretien des aménagements paysagers comprend, entre autres, les sentiers pédestres, des bacs à fleurs, les 2 entrées municipales, la croix, le jardin céleste, etc. ;

R.S. 064-2022 Il est proposé par Nadia Leblond, appuyé par Sabrina Roy et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

QUE le forfait de Madame Caroline Behrens soit renouvelé pour l'année 2022 au montant de 1400\$ qui inclut le matériel nécessaire à l'entretien des aménagements paysagers. (Le forfait est payable à la séance régulière de septembre.)

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée, Mireille Plourde, greffière-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite.

Mireille Plourde, greff.-trés.

Adoptée

19.3 LES PELOUSES M.L. : RACLAGE

Attendu que la Municipalité n'a personne pour effectuer le raclage des pelouses, afin d'éviter les bris à la machinerie à cause de roche et autre débris qui ont pu s'accumuler pendant la saison hivernale et avant que le contrat pour tondre les pelouses ne commence ;

R.S. 065-2022

Il est proposé par Nadia Leblond, appuyé par Mario Morin et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accepter l'offre de Les Pelouses M.L. d'effectuer le raclage au taux de 75\$ de l'heure, afin de préparer les pelouses avant le début du contrat pour tondre, qui débutera vers la mi-mai.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée, Mireille Plourde, greffière-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite.

Mireille Plourde, greff.-trés.

Adoptée

19.4 FIN DE CONTRAT DE LA D.G.

Attendu les discussions avec la directrice générale sur les modalités de son emploi;

Attendu que les parties ont convenu d'une entente au terme de laquelle les Parties acceptent de mettre fin au contrat d'emploi de la Directrice;

R.S. 066-2022

Il est proposé par Nadia Leblond, appuyé par Sabrina Roy et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'approuver le contenu de l'entente avec la directrice qui prévoit la fin de son emploi;

D'autoriser la mairesse suppléante à signer l'entente qui prévoit les modalités de la fin d'emploi.

L'entente est confidentielle et elle ne peut être divulguée à la population. Il s'agit d'un document légal qui a été créé entre les avocats des deux parties.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée, Mireille Plourde, greffière-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite.

Mireille Plourde, greff.-trés.

Adoptée

19.5 NOMINATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE COMME DIRECTRICE ADJOINTE

R.S. 067-2022

Il est proposé par Mario Morin, appuyé par Nadia Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

DE nommer Madame Mireille Plourde comme directrice adjointe pour pouvoir engager la ou le nouveau directeur général. Ces informations ont été prises par Madame Francine Dubé, pro-maire, auprès de Monsieur Denis Côté du MAMH.

Adoptée

19.6 AFFICHAGE DES PROCÈS-VERBAUX ET ORDRE DU JOUR SUR LE SITE INTERNET

R.S. 068-2022

Il est proposé par Mario Morin, appuyé par Nadia Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

IL est demandé à la directrice générale que l'ordre du jour et le procès-verbal soient affichés sur le site internet de la Municipalité : pour l'ordre du jour qu'il soit affiché dès que les conseillers et les conseillères l'ont reçu (le vendredi avant). Pour ce qui est du procès-verbal qu'il soit déposé au moins 15 jours suivant la réunion du mois.

Adoptée

19.7 NOMINATION DES PERSONNES AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL POUR PASSER LES ENTREVUES AU POSTE DU D.G.

R.S. 069-2022

Il est proposé par Sabrina Roy, appuyé par Nadia Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

QUE les conseillers et conseillères suivants soient nommés sur le comité de sélection pour l'embauche du nouveau D.G. : Mario Morin, Sabrina Roy, Nadia Leblond, Vincent Campeau-Gagnon et Francine Dubé, pro-maire.

Adoptée

20. CORRESPONDANCE

La correspondance est présentée aux membres du conseil.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est allouée à l'assemblée, conformément à la loi.

22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la pro-maire fait la levée de l'assemblée à 21h03.

« Je, Francine Dubé, pro-maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Francine Dubé, pro-maire

Josée Chouinard, secr. d'assemblée